

*Questions marquées d'un astérisque*

**M. Charest:** Monsieur le Président, je vais considérer cette question comme une démarche du leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre. Je suis certain que le gouvernement voudra se pencher sur cette question le plus rapidement possible.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RÉPARTITION DU TEMPS AU COURS DU JOUR  
DÉSIGNÉ

**M. Boudria:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, et je serai bref moi aussi. Il semble que plus tôt ce matin, nous avons pris un arrangement provisoire pour répartir le temps à notre disposition comme nous l'avons fait lundi soir. Nous ne nous sommes peut-être pas rendu compte à ce moment-là que lundi soir, puisque nous avons tenu un débat d'ajournement, il n'y a pas eu de période de questions et réponses après les discours.

Je voudrais donc proposer à mes collègues des deux autres partis qu'à chaque tour, les partis décident s'il y aura un discours de vingt minutes suivi d'une période de questions et réponses de dix minutes. Ou encore, nous pourrions aussi avoir une intervention de dix minutes suivie immédiatement d'une période de questions et réponses de cinq minutes, puis une autre intervention de 10 minutes et une période de questions et réponses de cinq minutes. Ainsi, nous garderions la période des questions et réponses, mais elle serait directement proportionnelle à la durée du discours. En d'autres mots, un discours de 20 minutes serait suivi d'une période de questions et réponses de dix minutes et un discours de 10 minutes, d'une période de questions et réponses de cinq minutes.

J'en ai discuté avec mon collègue du Nouveau Parti démocratique. Je me demande si cette suggestion paraît acceptable au whip du gouvernement.

Je pense que nous avons peut-être involontairement perdu de vue une partie du problème dans nos discussions de ce matin.

**M. le Président:** J'accorde la parole au député de Calgary-Ouest, puis au député de Kamloops.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, le gouvernement est disposé à accepter le principe de proportionnalité. Je crois que s'il y a un discours de 13 minutes et une période de questions et réponses de sept minutes, la durée des périodes des questions devrait être proportionnelle à celle des discours. C'est peut-être beaucoup demander à la présidence car il pourra dans certains cas être difficile de fixer les limites. Cependant, je crois que nous pouvons adopter la suggestion.

**M. Riis:** Monsieur le Président, il y a bien eu des discussions, et j'appuie la suggestion pour deux raisons.

Premièrement, nous étudions aujourd'hui une motion d'opposition sur l'environnement présentée par le Nouveau Parti démocratique. Je pense qu'il est dans l'intérêt de la Chambre que le plus grand nombre possible de députés participent au débat.

Deuxièmement, nous avons l'occasion, sans avoir à modifier officiellement le Règlement, de mettre à l'essai une innovation susceptible de permettre aux députés de se prononcer directement sur des questions critiques.

Pour ces deux raisons, nous sommes heureux d'appuyer la suggestion.

\* \* \*

• (1120)

## QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

**M. le Président:** Normalement les questions n<sup>os</sup> 33 et 61 marquées d'un astérisque feraient l'objet de questions orales. Si ce n'est pas le cas, alors le ministre d'État pourrait peut-être le faire savoir à la présidence et on déposera les réponses.

**L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)):** Monsieur le Président, en ce qui concerne les questions n<sup>os</sup> 33 et 61 marquées d'un astérisque, on m'a dit que le gouvernement voulait qu'elles soient déposées parce que les réponses sont très longues. Nous avons estimé que cela ferait perdre le temps de la Chambre de les lire. Nous avons donc proposé qu'elles soient déposées.

**M. le Président:** La chambre a entendu les remarques du ministre d'État. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.